

Conseil Municipal

Le lundi 4 janvier 2016, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, FONTAINE Dorothee, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BERGERAULT Eric, BLAIN Claude, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice

Absents excusés : Mme CHARPENTIER Céline et M. FERRIERE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme LAUGERAT Odile.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE : Le projet de plan de gestion différenciée de la commune de Menetou Salon est présenté par un intervenant de la Chambre d'Agriculture du Cher à l'Assemblée, sachant que l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite le 1er janvier 2017 pour les Collectivités. Différentes méthodes de désherbage plus économiques et écologiques sont donc présentées pour les différents sites communaux en fonction de leur topographie et de leur sous-sol. Une information sera diffusée auprès du personnel technique et des habitants. Un premier rapport avec un état des lieux détaillé sera établi par la Chambre d'Agriculture à la fin du mois de février prochain.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE : en présence d'un thermicien désigné par le maître d'oeuvre, la question du mode de chauffage du futur restaurant scolaire et accueil périscolaire ainsi que son isolation thermique est débattue avec l'assemblée. Sont donc préconisés :

- Une isolation avec des panneaux en polystyrène (pour les murs en parpaings) et en fibres de bois (pour les parois à ossature bois)
- Un mode de chauffage avec une chaudière à gaz et des radiateurs. Pour la production d'eau chaude plusieurs propositions sont faites et le Conseil Municipal devra se prononcer pour une solution à la fois économique et pratique.
- Une ventilation double flux pour les zones accueil périscolaire et restauration. Une ventilation de la zone cuisine par entrée d'air directe ou par appareillage mécanique. Un avis du Conseil Municipal sur toutes ces propositions sera requis.

INDEMNITES DIVERSES : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire les indemnités du Maire et des Adjointes ainsi que celles versées aux régisseurs et aux agents affectés à la voirie.

CONVENTION 2016 POUR LES CHIENS ERRANTS : le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler la convention passée avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux pour la prise en charges des animaux (chiens et chats) trouvés sur le territoire communal.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE DU CHER : le Conseil Municipal accepte la modification des statuts du SDE 18 pour permettre l'intégration de 2 Communautés de Communes (C.C. FerCher- Pays Florentais et C.C. des Trois Provinces) et d'inscrire une nouvelle compétence à la carte qui permettra au SDE 18 de réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour certains travaux sur les bâtiments communaux.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission Animations - communication : le bilan financier du repas des Aînés et de la distribution des colis est annoncé au Conseil Municipal.

Les vœux au personnel communal seront formulés au cours d'une petite cérémonie qui se tiendra mercredi 13 janvier à 18 h 30. Une réunion d'échange est programmée le 19 janvier avec toutes les associations.

Commission voirie et bâtiments communaux : la numérotation des hameaux (pour ceux compris entre la route de Bourges et la rue de la Gare) est terminée.

Espaces verts : les diverses plantations sur le terrain communal de Bonnerin ont été réalisées. Celles du terrain du Prieuré vont l'être dans le mois de janvier voire février. Les enfants des écoles pourraient être associés à ces travaux.

Finances : une réunion de la commission des finances sera réunie le 4 février prochain en vue de définir les différents besoins et dépenses qui devront être prévus au budget 2016.

PRESBYTERE : le Conseil Municipal souhaite baisser le prix de vente du Presbytère actuellement fixé à 120 000 €. Des panneaux de mise en vente par la Commune seront installés prochainement.

Séance levée à 22 h 30.